



Financement Sécurité Sociale et Écologique Universelle

Création monétaire Monnaie nationale dédiée



Financer la Sécurité Sociale et Écologique Universelle

Des moyens à la hauteur des besoins

Face à l'ampleur des défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux, il est impératif d'envisager de nouveaux moyens financiers, rapidement disponibles en quantité importante, indépendants des marchés aujourd'hui dominants, et détachés des secteurs dévastateurs qu'il nous faut abolir.

Avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, selon un rapport de la cour des comptes européenne, il faudrait engager plusieurs centaines de milliards d'euros par an pour la France, et plus de mille milliards d'euros annuels à l'échelle de l'Union Européenne.

Pour être mené sous responsabilité démocratique, en alliant justice sociale et impératifs écologiques, ce vaste plan de mutation pourrait être assumé au niveau national par le système de Sécurité Sociale et Écologique, moyennant des sources de financement à la hauteur des besoins.

En termes de ressources financières propres, le système de sécurité sociale de 1946 repose sur les cotisations sociales associées aux salaires. Ces cotisations représentent la part de la richesse

produite par les travailleuses et travailleurs, non versée en salaires individuels, mutualisée et gérée par celles et ceux qui l'ont générée pour l'intérêt de toutes et tous.

Cette notion de part de richesse produite, mutualisée et gérée collectivement pour le bénéfice du plus grand nombre, différencie les cotisations sociales de l'impôt. Cela a une valeur réelle et symbolique forte pour l'ensemble du monde ouvrier. Il est important de conserver cette valeur fondatrice de la Sécu.

Pour autant, dans le contexte de mutation du rapport entre travail et production, le calcul des cotisations proportionnellement au montant des salaires versés, favorise aujourd'hui les entreprises qui versent les plus bas salaires, robotisent, sous-traitent ou délocalisent.

Élargissement des cotisations

Dans une perspective d'élargissement des financements, il serait approprié de mettre en place de nouvelles formes de cotisations sociales visant le financement élargie de la SSEU.

Comme précisé précédemment, la mise en place de cotisations patronales accrues pour les hauts salaires en contre-partie des droits universels attribués à toutes et tous, pourrait en être un exemple. Des cotisations sociales calculés sur l'ensemble de la valeur ajoutée pourraient être mises en place. Ces cotisations pourraient être associées à des mesures de « gel des dividendes » et de limitation des hauts salaires et autres formes de rémunération.

Une option complémentaire pourrait être de mettre en place des contributions spécifiques sur la valeur ajoutée de secteurs tels que les grandes banques

privées. En effet, celles-ci continuent de distribuer plusieurs dizaines de milliards d'euros par an à leurs actionnaires alors même qu'elles profitent de mesures de sauvetage considérables depuis la crise de 2008. Si on appliquait aux banques privées les principes de gestion d'actifs utilisés dans la finance, on pourrait récupérer des montants annuels de l'ordre de 100 milliards d'euros. *Voir la proposition faite par Anice Lanef "[Comment socialiser les profits bancaires ?](#)".*

Notons que les questions concernant le devenir des banques privées constitue un sujet nécessitant d'être approfondi au-delà du projet de SSEU.

Différents prélèvements fiscaux spécifiques pourraient aussi être institués par l'État en vue d'être reversés à la SSEU, notamment pour soutenir son développement rapide dans sa période de mise en œuvre.

Notons cependant que les activités économiques les plus solvables sont généralement celles dont nous devons nous défaire.

Qu'il s'agisse de cotisations ou de fiscalité, il n'est en rien logique ni souhaitable de dépendre des bons résultats des entreprises les plus néfastes pour financer ou subventionner les investissements et les activités les plus nécessaires ou vertueuses.

Il s'agit donc d'envisager préférentiellement des mesures temporaires et évolutives qui permettent le transfert des richesses d'un système à l'autre.

Socialisation des moyens de production

Au-delà des ressources ainsi collectées et d'autres modes de financement que nous envisagerons en dernière partie, pour garantir à la fois le bien vivre collectif, la protection contre les précarités et la fin des activités climaticides et écocides, des mesures exceptionnelles devraient être prises concernant les infrastructures et les patrimoines, qu'ils soient productifs, fonciers ou immobiliers, indispensables à l'accomplissement des missions de Sécurité Sociale et Écologique.

L'urgence écologique impose une réponse collective d'ampleur. Pour autant, les moyens nécessaires à cette mutation ne sont pas aujourd'hui à la disposition de la collectivité.

Dans ce contexte, plutôt que d'imposer aux propriétaires des biens et des infrastructures concernés de céder ce qui leur appartient, ou de vouloir leur acheter, il pourrait être judicieux d'envisager une nouvelle forme de « contrat social et écologique » dans la forme suivante.

Le principe pourrait être de transformer en parts sociales coopératives la valeur des propriétés et des capitaux privés utiles aux secteurs économiques d'intérêt général et nécessaires au développement de la SSEU.

Sous forme coopérative, le nombre de parts sociales correspondant au capital détenu serait dissocié du pouvoir de décision des personnes concernées, sur la base d'une voix par personne associée.

L'usage et la gestion de ces biens seraient placés sous gouvernance démocratique intégrant les personnes y travaillant et les bénéficiaires des productions de biens et de services, selon les

principes de gouvernance partagée propres à la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Pour une durée de 30 ou 50 ans, ou jusqu'à atteindre la neutralité carbone et la garantie de l'ensemble des droits SSEU, cette conversion des biens détenus en parts sociales coopératives ne donnerait droit à aucune rémunération, aucun remboursement, ni aucune augmentation possible de leur valeur.

L'ensemble du travail et des investissements effectués dans le cadre des missions de la SSEU seraient ainsi mis au service de l'intérêt collectif, hors logique de profit des un.es aux dépens des autres.

Notons que dans notre contexte de dégradation globale, ces mesures pourraient être envisagées comme mesures de protection des patrimoines pour celles et ceux qui en resteraient propriétaires sous forme de parts sociales coopératives.

Concernant les secteurs économiques hors SSEU, visant la reconversion, la réduction, ou la mise à l'arrêt des activités ne servant pas l'intérêt collectif ou destructrices en termes écologiques et sociaux, des mesures d'État plus drastiques concernant la propriété des moyens de production pourraient être appliquées.

Compte-tenu de l'ampleur des besoins pour mettre en œuvre la mutation rapide nécessaire, au-delà de l'élargissement des cotisations sociales et de la mise en « communs » des biens et infrastructures nécessaires, il semble indispensable d'envisager d'autres ressources dont pourraient disposer la SSEU pour son développement à échelle macro-économique.

Le pouvoir de création monétaire de la BCE

En période de pandémie, les États engagent des milliers de milliards d'euros et de dollars à l'échelle internationale, pour éviter un processus d'effondrement économique et financier généralisé.

Déjà, après la crise financière de 2008, les Banques Centrales, Européenne et américaine, avaient créé des milliers de milliards d'euros et de dollars pour sauver le système bancaire privé. *Notons que ces sommes ont largement été placées sur les marchés financiers, dans l'immobilier d'affaire ou versées en dividendes aux actionnaires des banques concernées.*

Selon les principes économiques et financiers existants, toute création monétaire est liée à une dette nécessairement remboursable et donnant droit à des intérêts à payer aux créanciers. On peut alors se demander quels vont être les moyens imaginés par les États pour tenter de nous faire rembourser les sommes colossales ainsi attribuées aux banques et aux acteurs économiques, alors que ce remboursement n'a pas d'autre fondement que les principes idéologiques dominants.

Particulièrement en Europe, depuis les accords de Maastricht, ces principes idéologiques justifient les campagnes d'austérité budgétaire menées ces dernières décennies.

Ces dogmes ont notamment justifié l'imposition à la Grèce d'un plan massif de privatisation des biens publics et de réduction à grande échelle des

dépenses d'État, ayant eu pour conséquence la paupérisation de la grande majorité de la population.

Aujourd'hui, sauf à vouloir imposer des conditions de vie déplorables à toutes les populations européennes, compte-tenu des quantités des devises mises en circulation face aux crises et aux événements sanitaires et climatiques qui s'enchaînent, les dogmes européens qui prévalent aujourd'hui concernant la création monétaire pourraient être renversés.

Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant

Déjà depuis 2015, pour sauver le système bancaire, la Banque Centrale Européenne contourne les principes qui lui interdisent de financer directement les États, en rachetant par milliards d'euros aux banques privées l'équivalent des prêts que celles-ci accordent aux États.

Le débat engagé par la [tribune de 150 économistes en Europe](#), demandant d'annuler les 3000 milliards d'euros de dettes publiques ainsi accumulées par la BCE contre engagement d'investissements écologiques d'ampleur, montre que la remise en question des principes budgétaires et monétaires européens est aujourd'hui possible.

A l'image de la dernière campagne présidentielle américaine, fortement influencée par la « [Théorie Moderne de la Monnaie](#) », nous assistons à une

forme de renversement des paradigmes monétaires et financiers prédominants.

Depuis JM Keynes, presque tous les économistes avaient compris qu'il ne fallait pas attendre d'avoir accumulé de l'épargne pour pouvoir investir. Cependant, on ne voulait connaître qu'une seule forme d'avance monétaire : le crédit. Toute nouvelle création monétaire liée à un nouveau crédit, devait reposer sur une nouvelle dette, privée ou publique, imposant la même rigueur de paiement d'intérêts et de remboursement pour tous les acteurs.

La détermination européenne à mettre les investissements publics sous la dépendance des marchés financiers a cependant rendu cette logique économiquement, socialement, et écologiquement intenable.

Aujourd'hui, les conséquences de la pandémie Covid19, ainsi que l'amplification des catastrophes climatiques, pourraient pousser vers d'autres formes d'avance ou de création monétaire par les Banques Centrales, notamment la création de monnaie « libre de dette ».

Les économistes Alain Grandjean et Nicolas Dufrêne, proposent ainsi dans leur livre « [La monnaie écologique](#) » que le pouvoir de création monétaire de la BCE, placé sous contrôle démocratique, soit mis au service d'un grand plan de mutation visant la neutralité carbone en 2050. Ils envisagent la création d'une monnaie écologique sans dette générée par la BCE finançant directement les besoins de transition dans l'économie réelle.

Le pouvoir de création monétaire, sans dette ni intérêt, que possède les banques centrales, ouvre

aujourd'hui des perspectives inenvisageables jusqu'alors.

>>> Voir extrait d'interview sur Thinkerview de Gaël Giraud : https://youtu.be/krGE56V_-CM

Dans le contexte de dégradation écologique et sociale actuel, il y a donc un enjeu majeur à imposer que ce pouvoir de création monétaire de la BCE :

- 1. soit placé sous contrôle citoyen et en gestion démocratique,**
- 2. soit utilisé pour relever les défis écologiques et sociaux à l'ampleur nécessaire,**
- 3. ne puisse plus alimenter les profits du système qui nous propulse vers l'abîme.**

Notons que la possible mise en gestion citoyenne de la création monétaire, comme bien commun inaliénable au service de l'intérêt général, pourrait changer profondément les perspectives d'action, de lutte et de revendication des mouvements citoyens, syndicaux et politiques pour les années qui viennent.

Dans ce sens, un document du pôle économique de la CGT (*écrit durant la première crise du Covid19*) pointe cette possibilité de création monétaire sans endettement ni intérêt de la part de la banque centrale.

>>> Voir page 11 chapitre Hélicoptère monétaire : https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/dette-publique-cgt-noteeco_n154cgt.pdf

Si un tel renversement de paradigme monétaire et financier devenait possible au sein de l'Union Européenne, il serait particulièrement pertinent que la Sécurité

Sociale et Écologique Universelle soit missionnée pour gérer cette création monétaire au niveau national.

Cette perspective de création monétaire au service du bien commun à l'échelle européenne est pour autant difficile à concevoir comme un objectif rapidement ou facilement atteignable.

Il semble donc utile d'envisager comment la SSEU pourrait engager la mutation nécessaire, sans attendre l'accès hypothétique à cette manne européenne que seule une lutte sociale et politique d'ampleur pourrait permettre.

Envisageant la possibilité de créer une monnaie nationale complémentaire de l'euro, gérée par la SSEU pour permettre son développement, il nous semble important d'étudier les différentes formes qu'une telle monnaie pourrait prendre.

Un des objectifs que nous fixons à cette perspective serait de pouvoir attribuer à cette « monnaie Sécu dédiée » un potentiel de création monétaire important, sans se mettre en position de rupture avec les règles de l'Union Européenne.

Pour une monnaie nationale « Sécu »

Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro

Que ce soit pour utiliser de manière ciblée la monnaie qui proviendrait de la BCE sous contrôle et directive démocratique, ou pour envisager la prise en main nationale du pouvoir de création monétaire avec une finalité écologique et sociale déterminée, il semble intéressant d'étudier les avantages que pourraient procurer la mise en œuvre d'une « monnaie Sécu » nationale, complémentaire de l'euro, dédiée à la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Plusieurs formes de monnaies complémentaires de l'euro peuvent être envisagées.

Les monnaies locales

La forme de monnaie complémentaire la plus répandue est celle des monnaies locales. Le principe, expérimenté à petite échelle par plus de quatre-vingt monnaies locales en France, est qu'une fois les euros transformés en monnaie complémentaire dédiée à un territoire, cette monnaie n'est utilisable qu'entre membres, à l'intérieur du périmètre défini pour son utilisation.

Cet impératif d'utilisation en circuit court peut donner à la monnaie concernée un rôle de stimulateur de la relocalisation des échanges, tout en mettant en valeur l'engagement collectif à agir ensemble pour l'intérêt commun du territoire.

Si le territoire concerné est riche d'un écosystème économique en capacité d'interagir pour répondre aux besoins locaux, la monnaie locale peut ainsi devenir un support d'échanges grandissant, symbolisant la volonté locale d'action commune.

Cela s'observe particulièrement dans le cas de l'eusko, monnaie locale basque, qui a dépassé en 2018 le million d'équivalent euros circulant dans l'économie réelle du territoire. Même les collectivités locales sont impliquées dans son fonctionnement et dans son utilisation, permettant de payer en eusko bon nombre de services rendus par les collectivités.

Il est cependant important de préciser que ces monnaies locales complémentaires, pour être légalement validées, ne peuvent être émises qu'en contre-partie du placement en banque d'un montant équivalent en euro. Cela signifie qu'un tel système ne permet pas de créer de la monnaie ou d'augmenter la masse monétaire circulant dans l'économie.

L'option d'une monnaie complémentaire nationale dite fiscale

[Présentation vidéo par Thomas Coutrot](#)

Pour tenter de recréer de manière compatible avec les principes qui régissent l'Union Européenne, une forme de « circuit du Trésor » tel qu'il fût mis en place en France entre 1947 et 1967, plusieurs économistes ont travaillé sur la possibilité de

création d'une monnaie nationale fiscale complémentaire de l'euro et non convertible, à l'échelle d'un pays.

[Article de Thomas Coutrot sur blog Médiapart](#)

[Article de Benjamin Lemoine et Bruno Théret](#)

Rappelons qu'en France, le « circuit du Trésor » a permis de financer la reconstruction d'après-guerre. Pour autant, de même que toute création monétaire par la Banque de France pour financer les dépenses publiques, le « circuit du trésor » tel qu'il fût mis en œuvre, est désormais proscrit par les traités européens.

[Vidéo Circuit du Trésor par Benjamin Lemoine](#)

Yánis Varoufáki a prôné la mise en place d'une monnaie complémentaire fiscale lors de la crise grecque, pour tenter de donner à son pays des possibilités d'actions face à la volonté d'imposition d'un plan d'austérité sans précédent par l'Union Européenne, la BCE et le FMI. Les délais n'ont cependant pas permis sa mise en œuvre.

L'émission d'une telle monnaie de crédit fiscal complémentaire à l'euro a pour objectif de permettre au gouvernement concerné d'injecter de la liquidité de façon autonome et ciblée sans endettement. Ce système pourrait être utilisé notamment pour le règlement d'une part des salaires des fonctionnaires, des prestations sociales et des achats publics... L'État serait engagé en contre-partie à accepter ce moyen de paiement à valeur euro pour le règlement des impôts. Cette garantie assurerait la confiance et l'acceptation sociale de la monnaie complémentaire en tant que moyen de paiement au niveau national.

Cet instrument de paiement serait maintenu à parité avec l'euro sans pour autant être convertible ni négociable sur un marché de change.

Ce système a été pensé pour pouvoir mener des politiques alternatives aux politiques d'austérité, en répondant aux besoins sociaux au niveau national, sans se mettre en opposition avec les traités européens.

Pour autant, concernant le projet de développement du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle, une telle monnaie, adossée aux recettes fiscales, ne pourrait être gérée que par l'État. Cela ne permettrait pas d'inscrire la SSEU dans un système de financement pérenne respectant les fondamentaux d'autonomie du système.

D'autre part, ce système ne bénéficie d'aucune expérimentation validant sa possible concrétisation au sein de l'union européenne.

Le « crédit mutualisé » ou Barter

Il existe une autre forme de création ou d'avance monétaire, gérée collectivement au sein d'un réseau d'acteurs économiques déterminé, qui peut fonctionner de manière complémentaire et autonome par rapport à la monnaie de cours légal. C'est le « crédit mutualisé », ou « Barter » *signifiant « Troc » en anglais.*

Ce système a été notamment mis en œuvre à grande échelle par les PME suisses en 1934, en réponse à la crise économique qui sévissait depuis 1929. Les PME suisses ont alors décidé de mettre en œuvre un système leur permettant de travailler et d'échanger entre elles indépendamment du franc suisse et du dollar. Ce système leur a permis de

traverser sans grand dommage les crises successives entre 1934 et 1945. Aujourd'hui, 60000 PME suisses utilisent encore le nommé « WIR » en complément de leurs échanges en franc suisse. Cette monnaie particulière, appartenant à ses utilisateurs, est aujourd'hui officiellement intégré au système monétaire suisse.

Dans leur fonctionnement, ces systèmes de « crédit mutualisé ou Barter » sont des systèmes d'échange inter-entreprises. Ils peuvent néanmoins intégrer des individus comme en Sardaigne au sein du système de crédit mutualisé nommé « [Sardex](#) ».

Le principe de fonctionnement de ces quasi-monnaies repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres acteurs de la communauté. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits à l'échelle de l'ensemble du réseau reste égale à zéro.

Il n'y a donc pas besoin d'avoir une réserve monétaire préalable pour pouvoir échanger et se développer. Il n'y a pas non plus d'engagement de remboursement de dette ni d'intérêt à payer. Il s'agit d'un système fondé sur la confiance et la solidarité entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.

Notons que les systèmes de crédit mutualisé ou barter, nombreux en Amérique du nord, se développent en Europe, comme la coopérative « [France Barter](#) ». Ils sont clairement compatibles avec les traités européens.

Rien n'empêche donc d'envisager la création d'un tel système, géré démocratiquement au sein du système de Sécurité Sociale Écologique Universelle et dédié au développement du réseau économique conventionné.

Il nous semble que cette option pourrait répondre aux besoins spécifiques de développement de la SSEU, de manière complémentaire au système de financement assuré par la collecte des cotisations sociales en euro.

Mise en œuvre d'un « Barter Sécu »

Nous proposons d'envisager comment ce système de Barter pourrait permettre la création de valeur d'échange à échelle macro-économique, avec l'objectif de développer de manière importante le réseau conventionné, sous gestion et supervision des instances démocratiques dédiées au sein du système SSEU.

Notre proposition serait de constituer un « Barter Sécu », à parité avec l'euro pour en faciliter l'usage, mais sans possibilité de change, utilisable uniquement entre membres du réseau conventionné.

Les caisses nationale et territoriales de la SSEU seraient associées au fonctionnement de ce « Barter Sécu ». Ces caisses auraient des comptes « Barter Sécu » au même titre que les structures économiques du réseau conventionné, avec cependant un pouvoir de compte négatif étendu.

En phase de lancement, complétant les possibilités d'échanges directs en « Barter Sécu » entre membres du réseau, ces caisses auraient un rôle de stimulateur du développement du réseau conventionné.

Elles pourraient payer en unités « Barter Sécu », une partie des subventions d'investissement et de fonctionnement visant l'augmentation souhaitée de la production de biens et de services par le réseau conventionné, en rapport avec les besoins. Elles pourraient aussi payer aux structures conventionnées une part des frais liés à la garantie des droits SSEU, ainsi qu'une partie des salaires liés à leur activité.

Notons qu'une part des financements en euros, avec un objectif de diminution progressive, serait maintenue dans la durée afin de permettre les approvisionnements indispensables hors réseau conventionné.

Dans le contexte envisagé, les caisses nationales et territoriales verraient leurs comptes négatifs s'accroître très fortement. Ces comptes négatifs seraient en retour approvisionnés en unités positives via la collecte des cotisations sociales versées par le réseau conventionné en unités « Barter Sécu ».

Le seul impératif à respecter concernant cette création monétaire est que celles et ceux qui utilisent cette monnaie ou se la voient attribuée, puissent l'utiliser pour se procurer ce dont ils ont besoin.

Rappelons que l'objectif est d'étendre le réseau conventionné à l'ensemble des secteurs permettant de répondre aux besoins essentiels de la population

(santé, alimentation, logement, énergie, eau, transport, formation, culture). Cela viserait aussi les secteurs associés tels que la rénovation thermique des bâtiments, la construction de logements basse consommation, le développement des moyens de production agroécologiques, la production en énergies renouvelables et les productions industrielles nécessaires moyennant le plus faible impact écologique possible...

Dans cette perspective de forte extension sur de multiples secteurs, une part grandissante des besoins de chaque structure du réseau conventionné, et de chaque personne percevant cette monnaie, pourrait être couverte au sein du réseau lui-même. Cela permet d'envisager un vaste développement du système « Barter Sécu ».

Les instances de gestion de la SSEU auraient, pour leur part, la responsabilité de réguler la quantité de monnaie Barter mise en circulation par les caisses nationales et territoriales au sein du réseau conventionné, en rapport avec les capacités de production atteintes, à développer ou à améliorer. Elles garantiraient que la production ainsi générée réponde avec justesse aux objectifs écologiques et sociaux de la SSEU.

Association avec une monnaie complémentaire Sécu convertible en euro

Il nous semble important d'envisager l'ajout au système « Barter Sécu » d'un système de monnaie

complémentaire, semblable aux monnaies locales, organisé au niveau national et dédié à la SSEU, utilisable uniquement au sein du réseau conventionné.

Cette monnaie complémentaire serait convertible, selon des conditions à déterminer collectivement, moyennant la constitution d'un fonds de garantie en euros. Elle permettrait de transformer une part des euros collectés par la SSEU en monnaie « fléchée », permettant d'éviter que les sommes versées aux structures conventionnées ou aux individus, soient dépensées hors réseau, alors que les structures du réseau pourraient répondre aux besoins des un.es et des autres.

Comme déjà évoqué, il restera indispensable de maintenir une part de financement du réseau conventionné en euros hors système complémentaire, pour ce qui concerne les biens, les ressources et les matières premières et énergétiques qui ne pourront pas provenir ou être produits sur le territoire.

Notons que techniquement, comme pour la monnaie locale franco-suisse « le Léman » fonctionnant sous forme de cryptomonnaie, il est possible d'utiliser sur des comptes uniques, le Barter, la monnaie complémentaire et l'euro.

Schémas de synthèse

>>> *Cliquer sur les images pour y accéder en ligne*

Les propositions présentées dans ce livret ne sont ni exhaustives ni définitives. Elles constituent un outil de construction collective invitant à élaborer ensemble une perspective concrète à la hauteur des enjeux.

Détails, actions et perspectives sur
www.changeonsdesysteme2022.fr

**Schéma de fonctionnement possible du système de
« Sécurité Sociale et Écologique Universelle » SSEU avec création monétaire**

